

Les risques psychosociaux : quelles correspondances anciennes aux débats récents ?

Nicolas Hatzfeld^(*)

Les risques psychosociaux, notion récente dont les définitions sont toujours en cours de discussion, ne trouvent pas, en tant que tels, d'équivalents dans le passé. Aussi l'histoire, lorsqu'elle cherche à trouver des correspondances passées à cette notion, doit faire attention aux écarts qui séparent les situations du passé de celles d'aujourd'hui, se garder des anachronismes et des analogies, et s'intéresser à la façon dont la notion est appropriée par les acteurs. Cet article examine comment, pendant deux siècles, certaines périodes donnent des significations particulières aux notions de risques : les formes données au débat entre les facteurs internes aux relations de travail et les facteurs liés aux modes de vie extérieurs y sont à chaque fois spécifiques et ne peuvent être amalgamées autour d'un phénomène et d'une notion identique. De Villermé au taylorisme, de la dénonciation de l'usure aux secousses de la productivité, les positions prises par les acteurs sociaux, l'État ou les experts offrent des éléments de comparaison éclairant la spécificité de la période récente, qui s'apparente à une forme de crise du travail.

Pour l'histoire, les risques psychosociaux constituent aujourd'hui un sujet en creux. La bibliographie sur le sujet manque en effet de références d'historiens, tandis qu'elle abonde et croît rapidement dans plusieurs autres sciences humaines et sociales. Sur le sens de ce silence, plusieurs explications tiennent aux particularités de la discipline. Tout d'abord, la formulation même de «risques psychosociaux» est récente, tout au moins dans son application aux situations de travail. Or l'histoire montre souvent moins d'aptitude à réagir à la nouveauté que les sciences sociales centrées sur le présent⁽¹⁾. Elle considère celui-ci moins comme objet direct d'étude que comme incitation à un questionnement renouvelé du passé. Le décalage est peut-être accentué par une propension de l'histoire, en France tout au moins, à déléguer à la sociologie une partie des questions sociales, particulièrement dans le champ du travail. Enfin, dans ce domaine, l'histoire finit de se défaire d'une fréquentation privilégiée du mouvement ouvrier qui l'influçait dans son approche des sujets étudiés. L'étude de la santé au travail, précisément, constitue un pôle de relance des perspectives et des recherches⁽²⁾.

Les réserves évoquées renvoient à des précautions compréhensibles. Travaillant sur des traces, l'historien doit chercher celles qui, dans le passé, ont pu traduire des situations correspondant au phénomène nouveau que constituent les risques psychosociaux. L'exercice est doublement délicat. Les termes et les discours d'autrefois n'avaient pas exactement les mêmes significations qu'aujourd'hui. De plus, les situations auxquelles ils s'appliquaient ne sont pas les mêmes. Les organisations actuelles sont au cœur des questions soulevées par le thème des risques psychosociaux. Que l'on parle d'entreprises ou d'organismes publics, d'industries ou de services, la définition des risques psychosociaux les éloigne considérablement de celles qui prévalaient il y a de cela cinquante ou cent ans, ou plus loin de nous encore. Les activités et les techniques mobilisées, les relations hiérarchiques, les formes de contrat et de rémunération du travail et surtout la convergence de ces aspects en situations fermement installées dans des époques spécifiques appellent à la plus grande prudence dans les comparaisons. Outre les travailleurs et les employeurs, partenaires directs de la relation de travail et d'emploi, le risque d'anachronisme touche aussi l'action législative, judiciaire et administrative de l'État, ainsi que les connaissances scientifiques en médecine, en psychologie ou en sciences sociales.

Si la prudence retient de transposer les modèles actuels dans les situations passées, il est difficile de ne pas chercher dans certaines d'entre elles des échos aux questions contemporaines. Au cœur de ces correspondances, c'est sans doute la notion de risque, et la façon dont les débats se développent dans la société à leur propos qui invite à chercher

(*) Université d'Évry, LHEST-IDHE ; nicolas.hatzfeld@gmail.com

(1) Voir notamment le n° 10 de la *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2010/2.

(2) Ce texte bénéficie d'une réflexion collective menée entre historiens, notamment sur les notions d'inaptitude et de risque ainsi que sur les perspectives comparatistes. Il profite aussi des relectures attentives de la rédaction de la revue.

des repères historiens, à côté des incursions déjà réalisées dans des perspectives sociologiques ou psychologiques. Cette notion est elle-même l'objet de définitions diverses, voire de controverses⁽³⁾. Parmi ces définitions, on retiendra celle que propose le Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail⁽⁴⁾. Rappelant que la notion de risque renvoie «au lien entre l'exposition à des facteurs de risque d'une part et des dommages d'autre part», il propose «l'idée que des facteurs socio-économiques, notamment organisationnels, interagissent avec le psychisme des travailleurs et que cette confrontation a un impact sur la santé mentale, physique et sociale de ces travailleurs». Il insiste sur la nécessité de bien distinguer les facteurs et les effets : à ses yeux, l'étude des facteurs présente un sens en elle-même, tandis que celle des effets suppose des précautions d'interprétation particulières. Visant une large ouverture, la définition permet d'embrasser des situations et des discours passés ; le problème réside toutefois dans la difficulté d'y tisser des correspondances avec les situations et discours de notre époque.

Questions d'approche

Ces correspondances supposent la conjonction des notions de risque, de pathologies psychiques et de monde du travail. Le fait de se préoccuper des risques généraux de santé encourus par les populations est très ancien, de même que les controverses sur leurs facteurs qui sont au cœur du mouvement d'hygiène publique qui se développe au XIX^e siècle⁽⁵⁾. Parallèlement, dès les années 1820, diverses ordonnances déterminent les mesures de sûreté et les contrôles administratifs auxquels doivent être soumis certains facteurs de risque industriel comme l'emploi de la vapeur⁽⁶⁾. Mais ce n'est que

progressivement que la notion de risques du travail prend de l'autonomie et que la question de leur prévention est débattue⁽⁷⁾. Par ailleurs, l'application au monde du travail des recherches en psychiatrie et en psychologie semble s'effectuer, par touches ponctuelles, au fur et à mesure de la formation de ces deux disciplines, notamment dans la seconde partie du XIX^e siècle. Mais l'histoire de la prise en considération par ces disciplines des risques liés au travail aussi bien que leur indifférence à ce sujet n'est qu'en partie étudiée⁽⁸⁾. Par exemple, la prise en compte des troubles mentaux et du *stress* – qu'ils soient survenus à l'issue d'accidents ferroviaires ou de situations de guerre, ou bien le résultat de conditions de travail difficiles chez les téléphonistes – depuis leur définition comme choc traumatique vers celle de maladies, est un des cas illustrant l'attention progressive aux risques du travail de ces sciences humaines dans le cours de leur propre développement⁽⁹⁾.

Le texte qui suit doit donc tenir compte de trois écarts : entre des situations évoquées, entre celles-ci et les représentations qu'en donnent les traces qui nous sont parvenues, entre ces sources et la connaissance qu'aujourd'hui l'histoire en donne. Aussi, on prendra pour référence deux questions correspondant à la problématique empruntée au Collège d'expertise citée plus haut : comment sont formulés les risques encourus sur le plan psychologique par les travailleurs, et à quels facteurs sont-ils attribués ? Les réponses à ces interrogations insistent tantôt sur les conditions dans lesquelles le travail est effectué, tantôt sur les caractéristiques des travailleurs, qu'elles soient personnelles ou relatives à leurs conditions de vie. Ces appréciations ne prennent pas toujours les mêmes modalités que dans les années récentes, et peuvent apparaître selon des temporalités ou des formes distinctes. Elles émanent d'acteurs divers tels que des travailleurs et des employeurs s'exprimant directement ou à travers des représentants, mais aussi des acteurs étatiques (législateurs, juges ou fonctionnaires du ministère du Travail et de la Santé publique), des experts et des professionnels de la santé, etc.

(3) On note en particulier la critique proposée par Yves Clot, qui voit dans le thème des risques psychosociaux la justification d'une perspective réparatrice, ou une diversion devant la question essentielle du travail bien fait.

(4) GOLLAC M., BODIER M. (2011), *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser*, rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, Paris, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 223 p. Document consultable sur le site <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000201/0000.pdf>

(5) JORLAND G. (2010), *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard ; MORICEAU C. (2009), «Les perceptions des risques au travail dans la seconde moitié du XIX^e siècle : entre connaissance, déni et prévention», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 56, n° 1, pp. 12-28 ; MORICEAU C. (2009), *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, éditions de l'ÉHESS. Au cours du XIX^e siècle et plus tard encore, la revue généraliste des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* est celle qui fait référence.

(6) CHAPUIS C. (1983), «Risque et sécurité des machines à vapeur au XIX^e siècle», *Culture technique*, n° 11, pp. 202-217.

(7) VIET V., RUFFAT M. (1999), *Le choix de la prévention*, Paris, Economica. En 1924 apparaît la revue des *Annales d'hygiène publique, industrielle et sociale*, suivie par la *Revue de médecine du travail* (1929), *Le travail humain* (1933), *Le médecin d'usine* (1938), les *Archives des maladies professionnelles* (1938).

(8) CLOT Y. (dir.) (1996), *Les histoires de la psychologie du travail. Approche pluri-disciplinaire*, Toulouse, Octarès ; LORIOU M. (2000), *Le temps de la fatigue. La gestion sociale du mal-être au travail*, Paris, Anthropos.

(9) LORIOU M. (2007), «La reconnaissance juridique du stress au travail», in Buscatto M., LorioU M. et Weller J.-M. (dir.), *Au-delà du stress. Une sociologie des agents publics au contact des usagers*, Toulouse, Eres, 2007, pp. 91-109.

Les travailleurs et leurs représentants tendent à mettre en cause les conditions de travail dans les atteintes à la santé psychique ou au bien-être psychique des travailleurs. Sous différentes formes, en particulier par la baisse des tarifs et la mise en concurrence des ouvriers par les fabricants, ils désignent l'excès d'exigences ou de contraintes comme facteur principal de ces risques⁽¹⁰⁾. Cet excès est sans doute très ancien. L'épuisement évoqué dans différentes enquêtes embrasse des aspects variés dans lesquels les équivalents du *stress* ou de la dépression ne sont guère distingués. À l'opposé, les employeurs mettent l'accent sur les perturbations que les travailleurs sont susceptibles d'introduire dans leur vie au travail et plus largement dans les organisations dont ils font partie, du fait de leurs attributs personnels ou sociaux formés au-dehors de leurs organisations. Cette bipolarisation des perspectives portées sur les risques psychosociaux paraît structurer de façon irrépensible les analyses et les relations entre acteurs de la santé au travail. Le sujet, ambigu, semble se prêter à merveille aux confusions voire aux détournements. Mais son ambivalence a une consistance, dont il convient d'essayer de rendre compte : elle offre un terrain de rencontre entre les thèmes et arguments présentés, et se retrouve dans l'existence même d'organismes et d'institutions où s'effectuent ces rencontres. La puissance publique est présente sous des formes diverses, législatives et politiques, judiciaires ou administratives. Les sciences le sont aussi, en tant que telles ou, à maintes occasions, à titre d'expertise, c'est-à-dire sollicitées et s'exprimant afin de contribuer à des actions ou des décisions. Ainsi se forment des configurations successives de débat, qui constituent, en l'état de ce survol, autant de jalons dans ce repérage d'histoire.

L'imputation des risques, une question précoce (début du XIX^e siècle)

Dès la fin du XVIII^e siècle, l'essor des manufactures fait problème en raison des nuisances qu'elles provoquent et des questions qu'elles soulèvent sur la condition ouvrière. Parmi les médecins hygiénistes, à Paris notamment, les fondateurs de la revue des *Annales d'hygiène publique* tendent à dédouaner les établissements industriels des effets néfastes du travail et imputent ceux-ci aux modes de vie et à l'insalubrité urbaine⁽¹¹⁾. C'est en grande partie l'orientation prise par Louis-René DE VILLERMÉ,

lui-même cofondateur de cette revue. Chargé par l'Académie des sciences morales d'un rapport sur le travail des enfants alors objet de polémiques publiques, il réalise l'enquête que l'on connaît sur la condition ouvrière. Il en condamne la misère qu'il impute aux salaires trop bas et dénonce les durées trop longues du travail, l'épuisement qui en résulte, en même temps que les logements insalubres et l'absence d'hygiène de vie. Mais il souligne aussi que le machinisme est facteur de progrès et s'en prend vivement à l'amoralité et à l'alcoolisme qui corrompent la vie ouvrière. La critique est sélective, et les aspects psychosociaux se trouvent attribués pour partie aux conditions d'emploi et pour partie à la sociabilité ouvrière. Les manufactures proprement dites sont mises hors de cause : « C'est d'une manière indirecte, médiante, ou par les conditions de nourriture, de logement, de fatigue, de durée du travail, de mœurs, etc., dans lesquelles se trouvent les ouvriers, que les professions agissent le plus souvent en bien ou en mal sur la santé ou sur celle de leur famille. Cette règle doit être considérée comme générale⁽¹²⁾. » Cette position fait passer l'amélioration de la santé des travailleurs par le progrès industriel, les hausses de rémunération et la législation sociale. Ce faisant, elle met hors de cause les facteurs propres à l'activité même de travail et annonce l'idée d'extériorité d'une partie des facteurs de dommages aujourd'hui considérés comme psychosociaux.

La notion d'extériorité appelle quelques remarques. La dépendance des ouvriers d'alors à leur employeur est générale et souvent brutale. Toutefois, elle ne se traduit pas encore par une subordination de type salarial. Les patrons paient encore l'ouvrage la plupart du temps selon la formule du marchandage, et dans bien des cas, à des tâches (13). Ces derniers se chargent de rassembler leur équipe, ou de distribuer eux-mêmes l'ouvrage auprès de travailleurs disséminés, ce qui, en cascade, donne lieu au *sweating system* décrié dès le début du XIX^e siècle et dont les formes les plus excessives sont limitées en 1848⁽¹⁴⁾. En outre, les tribunaux arbitrant ou jugeant les litiges du travail portant sur des dommages corporels considèrent souvent que le prix de l'ouvrage inclut les risques du métier, à estimer par ceux qui l'exercent. Les conflits suscités par l'introduction des machines mécaniques montrent que, bien souvent, leur utilisation et la pénibilité qu'elle entraîne sont pleinement revendiquées par les travailleurs comme

(10) COTTEREAU A. (1983), « Usure au travail. Destins masculins et destins féminins dans les cultures ouvrières en France, au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 124, pp. 82-83.

(11) LE ROUX T. (2011), *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel.

(12) DE VILLERMÉ L.-R. (1840), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, Paris, Renouard, réédition Paris, éditions EDI, 1989, p. 52.

(13) MOTTEZ B. (1966), *Systèmes de salaire et politiques patronales. Essai sur l'évolution des pratiques et des idéologies patronales*, Paris, éditions du CNRS.

(14) BARRAUD DE LAGERIE P. (2012), « Le salaire de la sueur : un éclairage socio-historique sur la lutte anti-sweatshop », *Sociologie du travail*, vol. 54, n° 1, pp. 45-69.

partie intégrante de leur métier⁽¹⁵⁾. L'émergence lente de l'autorité des contremaîtres, comme celle du contrat de travail, témoigne de cette progressivité dans la construction de la subordination salariale. Les archives, en particulier les fonds consacrés au travail dans les archives départementales ainsi que les séries judiciaires ou policières des archives nationales, renferment sans doute d'autres points de vue mettant plus nettement en cause la responsabilité patronale et la dépendance ouvrière. Cependant, les pouvoirs publics n'estiment alors pas utile de légiférer de façon générale en faveur de la protection des travailleurs, alors que le contenu des lois dédiées à la protection des enfants et des femmes au travail est progressivement enrichi.

En écho à la perspective exprimée par de Villermé, l'action paternaliste engagée par de nombreuses entreprises vise à se prémunir contre les risques moraux et de fatigue par la sélection de leur personnel en fonction de sa moralité supposée et de sa santé. Agissant avant le législateur, ces entreprises restreignent dans bien des cas le travail ouvrier, surtout celui des enfants. Parallèlement, elles forment des réseaux de recommandation permettant la sélection de la main-d'œuvre. Dans certaines campagnes de la région lyonnaise, des curés servent même d'intermédiaires à des patrons chrétiens du textile⁽¹⁶⁾. Ce principe de recommandation n'est que le début d'une formule que l'on retrouvera dans les époques ultérieures, aussi bien dans l'entre-deux-guerres qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec l'aide ici d'enquêtes de moralité, là de garants parmi le personnel déjà en place⁽¹⁷⁾. Désignés selon les époques sous les formules de patronage puis de paternalisme, des dispositifs, dont le but est d'attirer, fixer, encadrer et recruter, hiérarchiser et organiser le personnel, sont parallèlement mis en

œuvre par certaines entreprises⁽¹⁸⁾. Il faut toutefois noter que les réalisations dans ce domaine varient considérablement d'une part, selon les objectifs et les besoins des entreprises et, d'autre part, selon les conditions locales ou la conjoncture de l'époque.

Des changements de perspective à la Belle Époque

Les dernières décennies du XIX^e siècle, qui marquent un changement dans les débats, peuvent être mieux connues, à travers diverses recherches et par l'expression directe de différents acteurs.

La question du surmenage (années 1900)

Dans sa thèse sur la vague de grèves ouvrières des années 1871-1890, étudiée à travers l'analyse des archives nationales (policières et judiciaires principalement) et départementales, Michelle PERROT relève les revendications des mouvements de grève⁽¹⁹⁾. Le salaire, en constituant les deux tiers des revendications, continue de dominer de façon écrasante les conflits tandis que les excès de durée du travail ou de dureté de sa discipline se répartissent à parts égales un quart des motifs de lutte. La productivité ou la surcharge de travail sont quant à elles rarement contestées de façon explicite. Le tableau, tel qu'il est brossé par des militants syndicalistes, est un peu différent à la fin du XIX^e siècle. L'usure et le surmenage font alors l'objet de critiques syndicales que relaient par exemple les frères BONNEFF ou PELLOUTIER⁽²⁰⁾. Présentant des situations ouvrières variées comme le travail dans la sidérurgie ou le textile, les auteurs incriminent chaque fois le travail aux pièces qui pousse le travailleur à accroître exagérément son effort et à négliger les précautions élémentaires de sécurité. Ils dénoncent encore le *sweating system*, organisation de la sous-traitance en cascade qui sévit alors particulièrement dans la confection, et citent le rapport d'une inspectrice du travail observant des ouvrières « victimes d'un surmenage véritablement inhumain »⁽²¹⁾. En bout de chaîne, les femmes travaillant à domicile pâtissent

(15) JARRIGE F. (2010), « Le travail de la routine : autour d'une controverse sociotechnique dans la boulangerie française du XIX^e siècle », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 65, n° 3, pp. 645-677 ; JARRIGE F. (2009), *Au temps des « tueuses de bras »*. *Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

(16) LEQUIN Y. (1977), *Les ouvriers de la région lyonnaise dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1848-1914)*, 2 volumes, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

(17) MOUTET A. (1997), *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, éditions de l'EHESS ; HATZFELD N. (2002), *Les gens d'usine. 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, éditions de l'Atelier ; VINDT G. (2006), *Les hommes de l'aluminium. Histoire sociale de Péchiney, 1921-1973*, Paris, éditions de l'Atelier ; FOURNIER P. (2008), « Le travail des générations : confronter des présents décalés », in Arborio A.-M. et al. (dir.), *Observer le travail. Ethnographie et histoire, approches combinées*, Paris, La Découverte, pp. 113-129.

(18) GUESLIN A. (1992), « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIX^e, début XX^e siècle) », *Genèses*, n° 7, pp. 201-201 ; NOIRIEL G. (1988), « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n° 144, pp. 17-35 ; DEBOUYZ M. (dir.) (1988), « Paternalismes d'hier et d'aujourd'hui », *Le Mouvement social*, n° 144.

(19) PERROT M. (1974), *Les ouvriers en grève. France 1871-1890*, Paris-La Haye, Mouton, réédition Paris, éditions de l'EHESS, tome 2, pp. 260-261.

(20) BONNEFF L. et M. (1908), *La vie tragique des travailleurs*, Paris, éditions Jules Rouff, réédition Paris, EDI, 1984, p. 41.

(21) *Idem*, p. 89, 209, 218 ; PELLOUTIER F. et M. (1900), *La vie ouvrière en France*, Paris, Schleicher frères éditeurs, réédition Paris, François Maspero, 1975.

au premier chef du système⁽²²⁾. Étudiant l'histoire de la confection à Paris et à New York durant un siècle, Nancy GREEN souligne la variété des situations auxquelles peut s'adapter le *sweating system* et le renouvellement incessant, jusqu'à nos jours, de ce mode d'activité⁽²³⁾. L'idée de surmenage fait son chemin parmi les syndicalistes, les réformateurs sociaux et certains pionniers de la physiologie du travail⁽²⁴⁾. Parmi eux, Armand Imbert met l'accent sur le travail lui-même comme source essentielle de la fatigue et de la morbidité ouvrières, se démarquant nettement d'une partie des discours hygiénistes continuant d'incriminer, avant tout, les conditions de vie hors travail, notamment le logement et l'alcoolisme⁽²⁵⁾. De son côté, la psychologie s'intéresse aussi à la notion de fatigue mentale et au surmenage psychique⁽²⁶⁾. De façon générale, les analyses en la matière portent plutôt sur l'école, l'université ou l'armée et ne traitent guère de situations de travail. Elles tendent à rattacher la tension mentale ou la neurasthénie aux contraintes de la vie moderne ou à des traits héréditaires. Certains de ces spécialistes, toutefois, relient la fatigue avec les conditions matérielles de vie et les soucis dans lesquels sont plongés les milieux populaires : « Les ouvrières qui veillent jusqu'à minuit après avoir déjeuné de deux sous de frites et d'une tranche de saucisson épuisent avec une extrême rapidité leur propre substance⁽²⁷⁾. »

L'intensification du travail, une nouvelle menace

Parmi les critiques syndicales, certaines sont l'écho de transformations dans l'organisation du travail ou dans la relation salariale. L'entrée en nombre des ingénieurs dans le monde industriel, les progrès de méthodes de rationalisation qu'ils y développent, la diffusion des machines et de l'énergie vapeur, l'essor de la maîtrise dans les ateliers coïncident avec l'évolution du contrat de travail, qu'étudie Alain COTTEREAU à partir des archives riches et

sous-utilisées des tribunaux de prud'hommes⁽²⁸⁾. Jusque-là, pour schématiser, l'accroissement du travail était synonyme d'extension de sa durée et l'usure se faisait « à la longue ». Une traduction de ces transformations est le mouvement d'intensification qui se généralise. Avec l'intervention des ingénieurs, l'époque voit se combiner les changements techniques aux modes de rémunération pour un resserrement des efforts et une accentuation des tensions. Parallèlement, de nouveaux modes de rémunération renforcent la notion de salaire et les liens de subordination. La dénonciation en règle que fait Émile POUGET du système Taylor en 1913 comporte un volet qui renvoie directement à des présentations actuelles de situations pathogènes sur le plan psychosocial⁽²⁹⁾. Ce syndicaliste relit d'un œil critique la présentation faite par Taylor lui-même d'une de ses interventions sur le travail d'un atelier de contrôle. Là où, par une sociabilité enjouée et empreinte de camaraderie, les ouvrières surmontaient la monotonie d'un travail qu'elles exécutaient avec soin, Taylor les sépare et transforme les ateliers en un baignoire où règne un « silence morne et dépressif ». Il crée « une légion de comptables, d'instructeurs, de vérificateurs qui ont eu pour mission de pourchasser sans répit la flânerie des ouvrières ». Il fixe une tâche quotidienne qui permet aux seules ouvrières vives et vigoureuses, capables de travailler longtemps au-dessus de la moyenne, « de gagner un salaire double de celui qu'elles gagnaient avant, pour un travail trois fois supérieur, mais dix fois plus fatigant ! » Opposant la méthode de Taylor à celle de Gilbreth, Pouget insiste sur l'absence de réelle simplification du travail proprement dit et sur le caractère essentiel de la sélection des ouvrières selon leurs aptitudes réflexes et psychologiques. La critique est explicitement reprise dans la première grève française menée la même année, à Renault, contre le chronométrage et le système Taylor⁽³⁰⁾.

Les progrès des organisations ouvrières et du syndicalisme contribuent à l'essor et à la formation de ces contestations et protestations. Les fonds d'archives, déposés pour les périodes anciennes aux Archives nationales et départementales, au Musée social ou au Centre d'archives du monde du

(22) AVRANE C. (2010), *Les ouvrières à domicile en France, de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale. Genèse et application de la loi de 1915 sur le salaire minimum dans l'industrie du vêtement*, thèse d'histoire contemporaine, université d'Angers.

(23) GREEN N. (1998), *Du sentier à la 7^e avenue. La confection et les immigrés, Paris-New York 1880-1980*, Paris, Le Seuil, pp. 189-222.

(24) LE BIANIC T. (2004), « Le Conservatoire des arts et métiers et la "machine humaine". Naissance et développement des sciences de l'homme au travail au Cnam (1910-1990) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 11, pp. 184-214.

(25) LE BIANIC T., VATIN F. (2007), « Armand Imbert (1850-1922), la science du travail et la paix sociale », *Travail et emploi*, n° 111, pp. 7-19.

(26) RABINBACH A. (2004), *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité*, Paris, Éditions La Fabrique, 556 p. (*The Human Motor: Energy, Fatigue and the Origins of Modernity*, New York, Basic Books, 1990).

(27) DESCHAMPS A. (1908), *Les maladies de l'énergie : les asthénies générales, épuisements, insuffisances*, Paris, Alcan, 1908. Cité par Anson Rabinbach, *Le moteur humain...*, op. cit., p. 274.

(28) COTTEREAU A. (2002), « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré puis évincé par le droit du travail (France, XIX^e siècle) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 57, n° 6, pp. 1521-1557; CHALMIN C., JARRIGE F., « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », *Le Mouvement social*, n° 224, pp. 47-60.

(29) POUGET E. (1913), *L'organisation du surmenage (le système Taylor)*, Paris, Marcel Rivière, pp. 43-50.

(30) HATRY G. (1971), « La grève du chronométrage (1912-1913) », *De Renault Frères constructeurs d'automobiles à Renault Régie nationale*, n° 3, pp. 73-81; FRIDENSON P. (1987), « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 42, n° 5, pp. 1031-1060.

travail de Roubaix, offrent des ressources sur ces aspects. Mais l'ampleur et les formes prises alors par les études sur le surmenage sont à clarifier. Ainsi, certains secteurs du tertiaire comme le travail féminin de bureau dans de grandes organisations sont également en butte à des rationalisations⁽³¹⁾. En écho à ces alertes sur l'usure et le surmenage, dont les affections psychologiques ne sont qu'une composante, c'est plutôt à la notion restrictive de fatigue que s'intéressent des médecins physiologistes au début du XX^e siècle, notamment au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), en s'attachant essentiellement à l'analyse de la consommation d'énergie et du rendement de l'effort musculaire⁽³²⁾.

La santé des travailleurs : les débuts d'une législation (fin du XIX^e)

Enfin, la fin du XIX^e siècle voit s'instaurer des formes de régulation législative de la santé des travailleurs, qui font suite à des débats publics ainsi qu'à des réflexions menées par les acteurs sociaux⁽³³⁾. Depuis des décennies, comme on l'a vu, une partie des entreprises cherche à s'attacher les services de médecins et se montre attentive à la santé de leur personnel, pour autant que cela s'accorde avec leur activité⁽³⁴⁾. De son côté, le mouvement hygiéniste se penche de plus en plus nettement à partir des années 1860 sur les maladies du travail. Quelques années plus tard, face à la progression des protestations ouvrières, les milieux patronaux s'interrogent sur une régulation des coûts de réparation des victimes d'accidents du travail. Enfin, un débat public se développe dans les années 1880 sur les questions de prévention et de réparation. Les lois votées en 1893 sur la prévention, puis en 1898, sur l'indemnisation des accidents du travail, marquent le passage à une nouvelle politique de santé des travailleurs. Ce moment législatif crée les prémices encore modestes d'un régime de réparation procurant des indemnités forfaitaires aux victimes d'accidents du travail. Mais ce n'est qu'en 1919 que deux maladies professionnelles deviendront indemnisables, le saturnisme et l'hydrargisme, choisis pour le caractère indiscutable de leur origine professionnelle. Enfin, pour appliquer la loi de 1893 sur la prévention des risques, l'État constitue un service d'inspection du travail⁽³⁵⁾. Cependant, les

moyens qu'il y consacre directement sont à tous égards très faibles, et il délègue aux entreprises une part substantielle de la politique de santé des travailleurs, tout en restreignant les possibilités de mises en cause judiciaire de leur responsabilité⁽³⁶⁾.

D'une guerre à l'autre : des soubresauts de conjoncture

Au cours de la période 1914-1944, la succession des tempêtes fait ressortir les rapports souvent implicites entre facteurs externes et internes de risques. Les voies que suivent les acteurs sociaux, les forces politiques et les pouvoirs publics présentent néanmoins des continuités discrètes.

Avancées réformatrices et offensives patronales

Au cours de la Première Guerre mondiale, les conditions exceptionnelles d'emploi et d'organisation donnent à l'expérience du travail un caractère éprouvant à maints égards. C'est le cas de la mise au travail massive des mains-d'œuvre coloniale et féminine, et de l'application de formes de rationalisation de productions de masse⁽³⁷⁾. La mise au point à cette période de la catégorie d'ouvrier spécialisé traduit le point de vue patronal sur l'emploi qu'il fait d'ouvrières sans métier sur des machines de professionnel⁽³⁸⁾. Ces changements se combinent avec les difficultés générales de vie liées à l'effort de guerre et trouvent un écho dans les mouvements grévistes de 1917⁽³⁹⁾. Cependant, dès sa prise de responsabilités gouvernementales, Albert Thomas prend des mesures pour encadrer, accompagner ou compenser l'effort inédit demandé au monde du travail recomposé. À côté des surintendantes d'usine, dont l'étude a montré le rôle de gestion du risque à la fois significatif et limité⁽⁴⁰⁾, les archives

(31) GARDEY D. (2001), *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin.

(32) VATIN F. (1999), *Le travail, sciences et société. Essai d'épistémologie et de sociologie du travail*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles.

(33) COHEN Y. (1998), «Lorsque le facteur humain paraît (1890-1920) : esquisse de l'histoire d'une préoccupation collective», *La Lettre de la maison française d'Oxford*, n° 9, pp. 59-78.

(34) MORICEAU C. (2009), *Les douleurs de l'industrie... op. cit.*, pp. 176-180.

(35) VIET V. (1994), *Les voltigeurs de la République. L'inspection du travail en France jusqu'en 1914*, Paris, éditions du CNRS.

(36) BRUNO A.-S., GEERKENS E., HATZFELD N. et OMNÈS C. (2011), «La santé au travail. Regards comparatistes sur l'historiographie récente», in Bruno A.-S. et al. (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 13-40.

(37) COHEN Y. (2001), *Organiser à l'aube du taylorisme. La pratique d'Ernest Mattern chez Peugeot, 1906-1919*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 195-430; DOWNS L.L. (2001), *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel.

(38) MACHU L. (2011), *Les conventions collectives du Front populaire. Construction et pratiques du système français de relations professionnelles*, thèse d'histoire, université Paris Ouest-Nanterre.

(39) DUBESSET M., THÉBAUD F. et VINCENT C. (1977), «Les munitionnettes de la Seine», in Fridenson P. (éd.), *1914-1918, l'autre front*, Paris, éditions ouvrières, pp. 189-22; MOUTET A. (1992), *La rationalisation industrielle dans l'économie française au XX^e siècle. Étude sur les rapports entre changements d'organisation technique et problèmes sociaux (1900-1939)*, thèse de doctorat d'État en histoire, université Paris X-Nanterre.

(40) FOURCAUT A. (1982), *Les femmes en usine*, Paris, Maspero.

offrent encore des ressources pour l'observation de cette politique. Ces recherches historiennes sur le travail n'abordent pourtant guère dans leurs analyses les différents aspects des situations sociales de cette période et de l'entre-deux-guerres. D'autres travaux dessinent les cheminements des préoccupations réformatrices, aussi bien dans les sphères politiques qu'entre des réseaux d'influence et les instances nationales et internationales⁽⁴¹⁾.

Les années 1920 voient se développer de façon très sélective les méthodes de rationalisation «à l'américaine», aussi bien dans le nombre des entreprises qui y recourent que dans le choix restreint des méthodes adoptées. La crise des années 1930 est l'occasion d'un durcissement plus large des conditions de travail, facilité par la peur du chômage dont témoigne la baisse significative de l'instabilité ouvrière. De nombreuses entreprises procèdent alors à des révisions de tarifs imposant aux salariés de travailler plus pour gagner autant⁽⁴²⁾ et exercent parfois à leur encontre des pressions à la limite de l'acceptable⁽⁴³⁾. Là encore, les tensions qui en résultent sont, en l'état actuel des travaux d'histoire sur cette période, analysées dans des termes globaux. Il en est presque de même à propos du travail pendant l'époque de Vichy et de l'Occupation. Pourtant, les contraintes ne manquent pas, ni les surveillances, les menaces ou les privations propres à placer les travailleurs salariés dans des situations insupportables. Dans certains lieux étudiés, il est question d'usure accélérée, comme chez les cheminots ou les ouvriers de Billancourt, tandis que pour certains hôpitaux, c'est le terme de détresse qui est utilisé⁽⁴⁴⁾. Les mineurs font grève contre le salaire au rendement et l'individualisation de celui-ci. Mais c'est surtout après, dans les semaines et les mois qui suivent la Libération, que ressort l'empreinte traumatisante de cette période. Dans plusieurs secteurs d'activité comme les mines ou la métallurgie, les ouvriers n'attribuent pas qu'à la seule pression allemande la dureté de leurs chefs, que ce soit dans leur comportement ou dans leurs exigences à l'égard des salariés subalternes : les demandes d'épuration dans la maîtrise et l'encadrement ne visent par conséquent pas que les seuls collaborateurs, et les ouvriers mettent également en avant leurs demandes d'en finir avec

les brimades et autres amendes. On sait encore mal à quel point les années de la reconstruction maintiennent des conditions de travail dépassant le supportable. Pleinement engagée dans la bataille de la production, la direction du Parti communiste se plaint d'une «crise morale» dans le monde ouvrier⁽⁴⁵⁾. C'est sous l'effet de grèves irrépessibles dans l'industrie et dans les mines contre cette tension et contre la hausse des prix que survient en 1947 et 1948 le revirement communiste.

À travers les péripéties de la période, la législation et la réglementation concernant la santé au travail se densifient, comme l'indiquent la multiplication de tableaux de maladies professionnelles indemnifiables ou les créations – par étapes s'échelonnant des derniers temps de la IV^e République à la Libération en passant par le régime de Vichy – de la médecine du travail et des comités d'hygiène et de sécurité⁽⁴⁶⁾.

Psychologie du travail : esquisses théoriques et techniques en ébauche

La psychologie du travail connaît au cours de cette période un développement autonome, notamment au Cnam et à l'École pratique des hautes études (EPHE). Si les tutelles politiques et institutionnelles ne la distinguent pas toujours nettement du courant taylorien, ses animateurs s'en démarquent et parfois le combattent en voulant se préoccuper essentiellement de la santé des travailleurs⁽⁴⁷⁾. En contestant comme Jean-Paul Langlois la quête du rendement maximum, Jean-Maurice Lahy cherche à comprendre l'activité mentale de professions telles que les dactylographes, les conducteurs de tramways électriques et les compositeurs d'imprimerie. Des études de terrain sur l'activité, il passe peu à peu à l'établissement d'indicateurs d'aptitudes, puis à la conception de tests. Utilisés pour une affectation raisonnée des personnels, ceux-ci trouvent une application prometteuse dans la sélection à l'embauche. Combinés à des visites médicales, ils permettent de refouler les candidats supposés inadaptés aux postes à pourvoir. Parmi les entreprises qui y recourent, Renault élimine les ouvriers professionnels jugés inaptes et porteurs de risques d'accident tandis que chez Michelin, la moralité reste un critère explicite de sélection. Cependant, ces pistes ne sont pleinement mises en œuvre que de façon rare et tardive au cours de la première moitié du siècle. La faiblesse des services du personnel dans la majeure partie des entreprises en est une raison importante : ils peinent

(41) CHATRIOT A., JOIN-LAMBERT O., VIET V. (dir.) (2006), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes; LESPINET-MORET I., VIET V. (dir.) (2011), *L'Organisation internationale du travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

(42) MOUTET A. (1997), *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, éditions de l'EHESS, pp. 304-320.

(43) OMNÈS C., *Ouvrières parisiennes : marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Paris, éditions de l'EHESS.

(44) PESCHANSKI D., ROBERT J.-L. (dir.) (1992), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP, supplément aux *Cahiers* n° 20.

(45) VIGNA X. (2012), *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle*, Paris, Perrin, p. 167.

(46) DEVINCK J.-C. (2002), «La création d'une médecine du travail en France, 1914-1946», *Cahiers du centre fédéral*, n° 36, UNSA; BUZZI S., DEVINCK J.-C. et ROSENAL P.-A. (2006), *La santé au travail, 1880-2006*, Paris, La Découverte.

(47) VATIN F., *Le travail, sciences et société...*, op. cit.; LE BIANIC T., «Le conservatoire des arts et métiers...», op. cit.

à faire plus qu'assurer les visites d'embauche⁽⁴⁸⁾. Les surintendantes d'usine ne connaissent guère plus de développement. Leur rôle, entre aide sociale et contrôle de comportement, est l'objet de débats entre historiennes⁽⁴⁹⁾. D'autres figures d'encadrement social apparaissent, notamment à la suite de la grève de 1936⁽⁵⁰⁾. La psychotechnique connaît une autre évolution avec la diffusion de la méthode Carrard dans l'enseignement professionnel à partir de la fin des années 1930, en remplacement de l'apprentissage traditionnel⁽⁵¹⁾. Mais à côté de cette évolution utilitaire de la discipline, Édouard Toulouse crée en 1920 la Ligue d'hygiène mentale qui a vocation à étudier et prévenir les troubles mentaux, en particulier dans les milieux scolaires et professionnels⁽⁵²⁾.

Les Trente Glorieuses de la productivité

La période des Trente Glorieuses fait preuve d'un esprit systématique, tant en matière de rationalisation du travail que de tentatives d'évitement des risques par les entreprises et d'institutionnalisation de la médecine du travail.

La productivité comme leitmotiv

La période qui suit la reconstruction connaît une diffusion massive de la rationalisation du travail, lancée par les missions de productivité. Elle est marquée par la multiplication des ingénieurs, techniciens et autres chronométrateurs dans la plupart des grandes entreprises, ainsi que par la multiplication des organismes de conseil. Le monde du travail entre dans l'époque glorieuse des bureaux de méthodes, des analyses de poste et de la simplification du travail. Sortant des ateliers, le mouvement affecte les secteurs des services et particulièrement le monde des bureaux. Les *pools* de dactylos et de mécanographes, qui se multiplient, connaissent ainsi

des évolutions similaires, que Jacques Tati tourne en dérision dans *Jour de Fête*⁽⁵³⁾. Du côté syndical, la Confédération générale du travail (CGT) dénonce – dans les années 1950 – l'intensification du travail qui occasionne «à la fois la fatigue physique et la fatigue nerveuse, infiniment plus dangereuse», selon la formule de métallurgistes⁽⁵⁴⁾. Allant plus loin, les syndicalistes des PTT tentent de faire reconnaître la fatigue nerveuse comme maladie professionnelle liée à la productivité⁽⁵⁵⁾. Coopérant avec eux, des psychiatres, dont Louis LE GUILLANT, étudient l'usure nerveuse de différents métiers, particulièrement celle des téléphonistes⁽⁵⁶⁾. Ils ne sont pas les seuls dans le corps médical à s'intéresser à ce problème car les revues de médecine du travail s'en font l'écho⁽⁵⁷⁾ et, en 1960, la fatigue est choisie comme thème central des Journées de médecine du travail qui donnent lieu à de nombreuses communications dont une partie sera centrée sur les aspects nerveux et psychologiques de la fatigue⁽⁵⁸⁾. Au cours des années 1960, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) devenant Confédération française démocratique du travail (CFDT) coopère avec les ergonomes du Cnam afin de parvenir à comprendre les pathologies nerveuses dans les usines nouvelles, modernes et propres où travaillent les ouvrières spécialisées de l'électroménager⁽⁵⁹⁾. Cette période

(48) MOUTET A., *Les logiques...*, op. cit., p. 151; FOMBONNE J. (2001), *Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises (France, 1830-1990)*, Paris, Vuibert.

(49) DOWNS L.L. (2001), *L'inégalité à la chaîne. La division sexuelle du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel; OMNÈS C. (2009), «Les surintendantes d'usine. Attention au "facteur humain" et prévention du risque au travail (1917-1946)», in Omnès C. et Pitti L. (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 19-30.

(50) COHEN Y. (1996), «L'invention des techniciens sociaux. Du commandement social après juin 1936 chez Peugeot», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 114, pp. 30-43.

(51) HATZFELD N. (1989), «L'école d'apprentissage Peugeot (1930-1970) : une formation d'excellence», *Formation emploi*, n° 27-28, pp. 115-130.

(52) BILLIARD I. (2001), *Santé mentale et travail. L'émergence de la psychopathologie du travail*, Paris, La Dispute.

(53) GUIGUENO V. (1995), «L'écran de la productivité : "jour de fête" et l'américanisation de la société française», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 46, pp. 117-124; JOIN-LAMBERT O. (2003), «Histoire du service médical des PTT (1943-1977)», *Travail et emploi*, n° 96, pp. 105-119.

(54) HATZFELD N. (2005), «Les syndicats de l'automobile aux congrès fédéraux : un modèle renouvelé (1948-1963)», in Bressole E., Dreyfus M., Hedde J. et Pigenet M. (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 35-47.

(55) JOIN-LAMBERT O. (2001), «Au nom du rendement. L'invention de l'inaptitude aux PTT entre 1944 et 1958», *Revue de l'IRES*, n° 37, p. 134.

(56) LE GUILLANT L. (2006), *Le drame humain du travail. Essais de psychopathologie du travail*, Toulouse, Eres, (présentation d'Yves Clot); LORIOL M. (2006), «Ennui, stress et souffrance au travail», in Alter N. (dir.), *Sociologie du monde du travail*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 226-245.

(57) ROQUES M. (1957), «États dépressifs chez des employés des services mécanographiques ou téléphoniques des PTT», *Archives des maladies professionnelles*, tome 18, pp. 52-53; PLANQUES J., GARNIER A. (1960), «Diagnostic des névroses du travail», *Archives des maladies professionnelles*, tome 21, p. 240; LABOUCARIE J.-M. (1960), «Observations de deux névroses de cadre», *Archives des maladies professionnelles*, tome 21, pp. 241-244.

(58) SOULA C., MOYNIER R., BOURGUIGNON C., BOURGUIGNON A. et MONOD H. (1961), «Aspects musculaires, sensoriels, psychologiques et sociaux de la fatigue (1)», *Archives des maladies professionnelles*, tome 21, pp. 241-244.

(59) LAVILLE A., TEIGER C. et DURAFFOURG J. (1972), *Conséquences du travail répétitif sous cadence sur la santé des travailleurs et les accidents*, rapport final n° 29, coll. du Laboratoire de physiologie du travail et d'ergonomie du Cnam, Paris, 385 p.; TEIGER C. et al. (2006), «Quand les ergonomes sont sortis du laboratoire... à propos des femmes dans l'industrie électronique (1963-1973). Rétro-réflexion collective sur l'origine d'une dynamique de coopération entre action syndicale et recherche-formation-action», *Pistes*, vol. 8, n° 2, 38 p.

témoigne donc de quelques inquiétudes à l'égard des effets psychologiques des formes de rationalisation du travail; ces craintes ne sont cependant pas généralement partagées dans la mesure où la confiance dans le modernisme fait peut-être obstacle à ces regards critiques. Dans la vie des entreprises, la grande mobilité des travailleurs atténuée d'ailleurs les «dégâts du progrès», en particulier ceux qui se traduisent par des affections psychologiques et nerveuses dans la banque et les assurances notamment et qui sont dénoncés un peu plus tard par la CFDT⁽⁶⁰⁾. L'attention comme l'inattention à ces questions au sein du syndicalisme sont des sujets qui méritent encore étude, notamment à partir des fonds d'archives conservés par les principales confédérations. Paradoxalement, les «années 68», qualifiées à juste titre de contestataires, tendent à banaliser la critique avec, notamment, le thème des cadences abrutissantes⁽⁶¹⁾. Mais l'apparition de la crise de nerfs dans des films contestataires ou dans le journal féminin de la CGT *Antoinette* montre le progrès des sensibilités au problème⁽⁶²⁾. Comme souvent, les films, aussi bien que la littérature ou d'autres formes d'expression artistique, illustrent remarquablement les variations des représentations de ces questions.

Rationaliser le risque ?

En matière d'évitement des risques extérieurs par les entreprises, la seconde moitié du XX^e siècle fait aussi preuve d'élan et d'esprit systématique. À la suite des initiatives antérieures, les services de médecine du travail sont généralisés par la loi pour les entreprises de plus de cinquante salariés. Ils limitent encore bien souvent leur action aux visites d'embauche et de suivi. Les premières se sophistiquent de parties psychotechniques qui permettent d'affiner la sélection à l'embauche, en particulier en réduisant les risques d'inaptitude aux tâches requises. Dans les établissements comptant de nombreux salariés, les qualités d'attention et de réaction réflexe ainsi que d'autres aptitudes psychologiques sont évaluées, de même que la stricte résistance à la tension mentale ou à l'effort. Les médecins de grandes banques des années 1950 se targuent de veiller à l'équilibre nerveux des candidates au service de mécanographie⁽⁶³⁾. Le discours est le même dix ans plus tard, pour le grand *pool* de dactylos d'une banque : «Nous insistons à l'examen médical sur les deux points suivants : résistance nerveuse, état de la colonne

vertébrale»⁽⁶⁴⁾. Une fois l'embauche faite, les services médicaux tendent à nier les difficultés lorsque celles-ci surviennent, quitte à invoquer le mode de vie dérégulé des salariées, ici des jeunes employées venues de province et promptes à négliger leur santé dans les étourdissements de la vie parisienne. Une autre esquive passe par la naturalisation des situations dépressives, courantes dans certains emplois, comme le fait tel médecin du travail publié dans la revue de référence : «De tout temps la femme a été reconnue plus "nerveuse" que l'homme sans qu'on sache exactement en quoi consiste cette nervosité. L'industrialisation à outrance a conduit vers les usines, ateliers et bureaux, une main-d'œuvre féminine très importante... qui y a importé sa nervosité⁽⁶⁵⁾». Enfin, bien souvent, la mobilité permet de résoudre au moins partiellement les difficultés rencontrées. Ainsi, la réalité est souvent éloignée du projet initial, parfois réaffirmé dans certaines grandes entreprises, de réaliser, par des affectations appropriées aux emplois à pourvoir, la parfaite adéquation «homme/poste».

Les instances paritaires, des institutions prometteuses ?

L'institutionnalisation de la médecine du travail fixe une perspective de soins aux salariés même si elle comporte l'ambivalence évoquée plus haut. Si une grande partie de leur activité consiste en des visites d'embauche puis de suivi des salariés, les médecins se doivent également de veiller à la prévention des risques encourus dans l'accomplissement du travail. Toute limitée qu'elle soit et largement délaissée par l'État, la médecine du travail n'est désormais plus seule dans le champ de la prévention. En effet, outre les services de sécurité mis en place à la discrétion des employeurs, les premières formes de représentation ouvrière dans ce domaine débouchent, dans les années 1940-1945, sur la formation des comités d'hygiène et de sécurité, qui seront transformés quarante ans plus tard en comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). La faiblesse de ces organismes est longtemps déplorée par les inspections du travail, qui ne trouvent là que de médiocres leviers d'action et, en tout cas, pas ceux qu'elles espéraient⁽⁶⁶⁾. Les limites administratives de leur action contribuent à cette existence en demi-teinte, ainsi que l'implication mitigée de la plupart

(60) CFDT (1977), *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Le Seuil, pp. 85-131.

(61) VIGNA X., *L'insubordination ouvrière...*, *op. cit.*, pp. 156-169.

(62) GALLOT F. (2009), «La crise de nerfs. De la souffrance à la résistance ?», *Clio*, n° 29, 2009, pp. 153-164.

(63) NEUMANN C. (2010), «Rendement et santé au travail des mécanographes (1945-1975)», in Bruno A.-S. et al. (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 86-87.

(64) LAPORTE A., DEPLANQUE M. (1966), «Étude comparée de 2 groupes de travail en commun "groupe dactylos" – "groupe perforateurs" attachées à un atelier mécanographique», *Archives des maladies professionnelles*, tome 27, pp. 87-89.

(65) CHABRIER A. (1966), «La "dépression nerveuse" chez la femme au travail», *Archives des maladies professionnelles*, tome 27, pp. 72-74.

(66) HATZFELD N. (2007), «Entre fonction technique et démocratie participative, les débuts discutés des CHS (1947-1970)», in Chatriot A., Join-Lambert O. et Viet V. (dir.), *Les politiques du travail ...*, *op. cit.*, pp. 403-414.

des organisations syndicales au cours de cette époque. Quelle que soit l'appréciation que méritent ces organismes, ils constituent un gisement encore peu exploité de recherches sur les questions de santé au travail.

L'action du ministère du Travail en matière d'organisation, de conditions de travail et de risques professionnels commence à changer dans les années 1960, suite aux premières orientations adoptées par la toute nouvelle communauté européenne qui poussent à un rapprochement des systèmes nationaux d'indemnisation et de prévention⁽⁶⁷⁾. Jusqu'alors, le ministère du Travail avait fait preuve d'une résistance systématique en matière de reconnaissance de maladies professionnelles telles que les affections péri-articulaires. Face aux demandes de plus en plus pressantes venant de la Sécurité sociale en faveur d'une extension du nombre des pathologies reconnues, la direction du Travail finit par accepter la mise à l'ordre du jour de certaines demandes de reconnaissance⁽⁶⁸⁾.

L'émergence des risques psychosociaux (années 1980-2000)

Plusieurs facteurs de transformation du travail interviennent à partir des années 1980, favorisant non seulement l'expression de critiques de la part des salariés et de leurs représentants mais aussi l'émergence de nouvelles préoccupations chez d'autres d'acteurs de la santé devant l'évolution des risques.

Nouvelle crise du travail et extension des effets d'expertise

Partie du secteur de la banque et de l'assurance, l'informatisation des organisations effectue des progrès rapides qui sous-tendent la plupart des autres évolutions, par la mise à disposition de ressources d'information et la mise en œuvre de procédures de coordination, d'évaluation et de contrôle sans précédent⁽⁶⁹⁾. Parmi ces autres changements, on compte notamment le mouvement de la qualité qui combine mobilisation des salariés et accentuation de leur contrôle, la fragmentation juridique des activités par leur externalisation, et leur intégration technique renforcée par le juste à temps et le flux tendu. La dégradation des conditions d'emploi, la

multiplication des situations précaires, la pression du chômage et le recul de la régulation par les mobilités professionnelles accentuent l'impact des modes de *management* exigeants, voire agressifs, qui se diffusent. Voyant se réduire à la fois les ressources de *l'exit* et du *voice*, c'est-à-dire de la défection ou de la prise de parole pour reprendre les catégories d'Albert HIRSCHMAN⁽⁷⁰⁾, les salariés subissent une situation qui, dans bien des secteurs, s'apparente à une crise du travail.

Dans ce contexte, des réformes institutionnelles favorisent l'expression de critiques de la part des salariés et de leurs représentants tandis que les différents types d'acteurs de la santé formulent des préoccupations croissantes devant l'évolution des risques touchant à la santé mentale et nerveuse de catégories de plus en plus larges de travailleurs. Confortées par l'action de l'État, les institutions et fonctions chargées de la santé dans les entreprises trouvent hors de celles-ci des renforts divers.

L'un d'eux tient à l'épidémiologie, qui dispose de ressources informatiques toujours plus puissantes et dont la finesse d'analyse accrue a contribué au développement des analyses multifactorielles, en réponse aux questions posées par des analyses cliniques. Dans les débats sur les facteurs de risques psychosociaux comme pour nombre de pathologies plurifactorielles, la combinaison des différents agents a longtemps joué en défaveur d'une prise en compte de cette question. Trop d'incertitudes étaient en jeu, sur des éléments trop difficiles à isoler de façon probante, tant par la statistique que par l'analyse clinique. Les progrès de l'épidémiologie permettent de confirmer et de mesurer l'effet de facteurs internes au monde du travail sans avoir pour cela à exclure d'autres causes qui lui sont extérieures : une cohabitation des perspectives se dessine, dont rend compte dans ce numéro l'article d'Hélène Sultan-Taieb et Isabelle Niedhammer qui présentent la méthode des fractions attribuables. De fait, une coopération interdisciplinaire apparaît, ponctuellement, comme le montre la réalisation en réseau d'un ouvrage critique en 1985 consacrant quelques pages à la souffrance psychique et à la dépression⁽⁷¹⁾. La Société d'ergonomie de langue française, qui a déposé ses fonds aux archives départementales de Bobigny, est un autre de ces lieux de coopération.

Ces progrès de l'approche scientifique répondent à une demande institutionnelle devenue de plus en plus importante. Si, durant la majeure partie du XX^e siècle, l'action publique s'est apparentée à une forme de délégation aux entreprises d'une part

(67) HATZFELD N. (2012), «La construction européenne et les maladies professionnelles : l'impulsion sociale des années 1960», in Courtet C., Gollac M. (dir.), *Risques du travail, la santé négociée*, Paris, La Découverte, pp. 51-64.

(68) JOIN-LAMBERT O. (2012) «Administrations du travail», in Bevort A., Jobert A., Lallement M. et Mias A. (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 12-19.

(69) CFDT (1977), *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Le Seuil.

(70) HIRSCHMAN A. (1995), *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard, (1^{re} édition 1972), 212 p.

(71) CASSOU B., HUEZ D., MOUSEL M.-L., SPITZER C. et TOURANCHET A. (dir.) (1985), *Les risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*, Paris, La Découverte.

importante des questions de santé au travail, cette répartition a été mise en cause à partir des années 1960. Les équilibres des comptes de la protection sociale, pour partie implicites durant la période de forte croissance, ont fait plus tard l'objet de questions plus vives. Les difficultés du régime général ont suscité des interrogations renouvelées sur la part imputable aux pathologies professionnelles dans les prises en charge de maladies. Les reversions périodiques effectuées de la branche accidents du travail et maladies professionnelles à la caisse générale alimentent les débats sur cette question entre partenaires sociaux.

Dans le même temps, la construction européenne a contribué à remettre en question ce qui était considéré jusqu'alors comme des évidences dans l'organisation française de la politique de santé au travail. Depuis près d'un siècle, l'Organisation internationale du travail (OIT) remplit une fonction de cette nature, en offrant des instances de rencontres, des dynamiques de recherche et de réforme, des incitations légitimées par son envergure internationale⁽⁷²⁾. Elle réalise une forme de diplomatie du travail, qui s'efforce de rayonner sur les politiques nationales par-delà les rencontres d'experts⁽⁷³⁾ et qui encourage, à tous niveaux, une coopération entre État, patronat et syndicats de travailleurs. Cependant, la force d'entraînement du Bureau international du travail (BIT) reste limitée. La construction européenne a plus de poids. Même lorsqu'elles abandonnent l'hypothèse prescriptive des premières années, les institutions de la Communauté économique européenne (CEE) puis de l'Union européenne (UE) pèsent davantage sur les orientations françaises, par la formulation d'incitations destinées aux États membres. Ainsi la directive-cadre européenne de 1989 sur l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs, transposée en 1991 dans le droit français, donne une impulsion décisive à l'obligation générale de prévention de l'employeur. Une décennie plus tard, elle sert de base à l'établissement d'une jurisprudence dans le

domaine des risques psychosociaux⁽⁷⁴⁾. En outre, la comparaison entre États membres, le poids croissant des liens économiques qu'ils entretiennent et la volonté d'harmoniser les marchés de la main-d'œuvre comptent dans les réflexions et les choix français⁽⁷⁵⁾. La France, classée au milieu des années 2000 dans le groupe des derniers pays à ne pas reconnaître le *stress*, et en même temps parmi ceux qui produisent le moins de données empiriques solides sur les risques psychosociaux, peut difficilement ignorer les analyses, les suggestions et les réalisations des organismes communautaires.

Syndicalisme : nouvelle donne, nouvelles sensibilités ?

Les évolutions sociales, scientifiques et institutionnelles concordent avec celles qui touchent les comités d'hygiène et de sécurité, fusionnés en 1982 avec les commissions d'amélioration des conditions de travail créées en 1973 dans les grandes entreprises. La nouvelle instance nommée CHSCT voit sa compétence étendue aux différents aspects de l'organisation du travail. La même année est consolidé un droit d'alerte, qui autorise les représentants du personnel aux CHSCT constatant l'existence d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent, à en aviser immédiatement l'employeur. Ce droit est associé au droit de retrait qui permet aux salariés placés dans une telle situation de suspendre leur travail. Dans le même temps, le monde syndical tend à accorder plus d'attention aux questions de santé au travail qu'au cours des décennies précédentes, et trouve dans ces dispositions des possibilités nouvelles d'intervention. L'audience des CHSCT, elle aussi, tend à se renforcer, peut-être en compensation d'un fléchissement des autres institutions que sont les délégués du personnel et les comités d'entreprise. Mais l'attention de ces comités aux risques psychosociaux ne se fait pas sans polémique et les conclusions peuvent varier au fil des expertises. L'étude des instances d'EDF-GDF durant les dernières décennies montre que l'introduction de la notion de risques psychosociaux dans les débats traduit le passage d'une contestation syndicale portant sur la souffrance et les excès de contrainte, à une interrogation sur les sources de difficultés qui n'exclut pas les risques dont les salariés peuvent

(72) CAYET T. (2010), *Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique durant l'entre-deux-guerres*, Rennes, Presses universitaires de Rennes; MORET-LESPINET I., VIET V. (dir.) (2011), *L'Organisation internationale du travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

(73) CAYET T., ROSENAL P.-A. et THÉBAUD-SORGER M. (2009), «How International Organisations Compete: Occupational Safety and Health at the ILO, a Diplomacy of Expertise», *Journal of Modern European History*, vol. 7, n° 2, pp. 265-282.

(74) ADAM P. (2008), «La prise en compte des risques psychosociaux par le droit du travail français», *Le droit ouvrier*, n° 719, pp. 313-332; LEROUGE L. (2010), «Le droit du travail français confronté aux nouveaux risques. Quelle prise en compte de la santé mentale en droit du travail?», *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 5, n° 2, 2010, pp. 21-38.

(75) LAFLAMME A.-M. (2008), *La protection de la santé mentale au travail : le nécessaire passage d'un régime fondé sur la réparation des atteintes vers un régime de gestion préventive des risques psychosociaux*, thèse de droit, université de Laval au Québec, pp. 103-139.

être porteurs⁽⁷⁶⁾. La controverse renouvelle en l'occurrence le vieux débat sur les facteurs de risque.

*
* *

Au terme de ce survol historique délibérément ample et rapide, la notion de risques psychosociaux garde sa complexité et l'instabilité de sa définition. Centrée sur les travailleurs en tant que personnes, elle peut, selon les variations de l'expertise et des rapports de force, les voir présenter aussi bien comme objets de menaces que comme porteurs de nuisances. Cette dualité n'est pas nouvelle et, si l'on remonte deux siècles en arrière, on trouve les traces de l'une ou de l'autre perspective. Tantôt simultanés

et tantôt non, les deux points de vue évoqués sont formulés de façon spécifique à chaque époque. Pour chacune d'entre elles, les argumentaires et les pratiques ont leur singularité, de même que les acteurs et les institutions qui portent ces confrontations. Au demeurant, ces deux points de vue s'inscrivent dans des débats plus complexes qui associent différents aspects scientifiques, sociaux et institutionnels. Ces configurations mettent en jeu, chaque fois, les rapports entre l'espace du travail et l'espace hors travail, ainsi que la façon dont les forces sociales accommodent ce partage. Ils manifestent en particulier les critères de l'acceptabilité dans la peine au travail. À cet égard, la singularité de la période récente, tiraillée entre des lectures et des forces discordantes, appelle à retravailler les configurations passées.

(76) BENQUET M., MARICHALAR P. et MARTIN E. (2010), « Responsabilités en souffrance. Les conflits autour de la souffrance psychique des salariés d'EDF-GDF (1985-2008) », *Sociétés contemporaines*, n° 79, pp. 121-143.